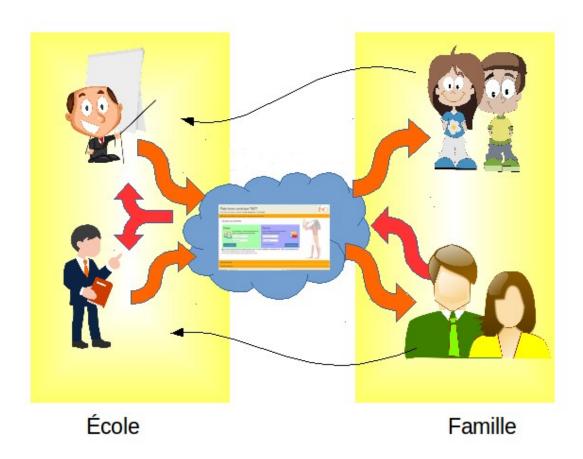
La plateforme THOT





La plate-forme de communication Thot est un outil à destination des élèves, des parents et des enseignants (y compris les éducateurs et la direction). Il s'agit de partage d'informations et de communication des enseignants vers les élèves mais aussi des parents vers les enseignants.

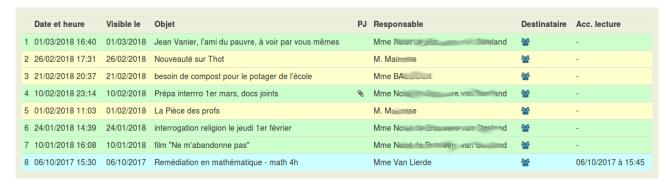
1. Vue par les élèves

Les élèves ont accès à un certain nombre de fonctionnalités différentes de celles des parents et des enseignants.



1.1. Les annonces

L'outil « annonces » permet aux élèves de recevoir des notifications des enseignants. Ces annonces peuvent être destinées à un élève particulier, à tous les élèves d'une classe ou d'un cours, à tous les élèves d'un niveau d'étude ou même à tous les élèves de l'école.



Il ne s'agit pas d'un système de mail mais plutôt de panneau d'affichage.

L'expéditeur d'une annonce peut demander un accusé de lecture de chaque notification envoyée (personnellement ou à un groupe). Dans ce cas, une fenêtre surgissante apparaît lorsque l'élève se connecte sur la plate-forme afin de l'inviter à confirmer



qu'il a bien pris connaissance de la notification.

L'enseignant source de la notification a la possibilité d'examiner la date à laquelle la notification a été lue.

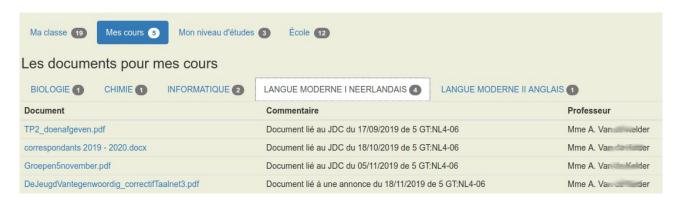


Il peut aussi demander l'envoi d'un mail

d'avertissement aux destinataires. Les adresses mail utilisées sont celles distribuées par l'école.

1.2. Les documents partagés (Thot docs)

Les enseignants souhaitent fréquemment mettre des documents intéressants à la disposition des élèves : compléments au cours, exercices de rattrapage ou de dépassement, révisions,... Certains documents importants relatifs à la vie scolaire (horaires des examens,...) peuvent également apparaître sur la plate-forme.



L'enseignant peut viser tous les élèves d'une classe ou mettre un document spécifique à disposition d'un élève précis pour une remédiation particulière.

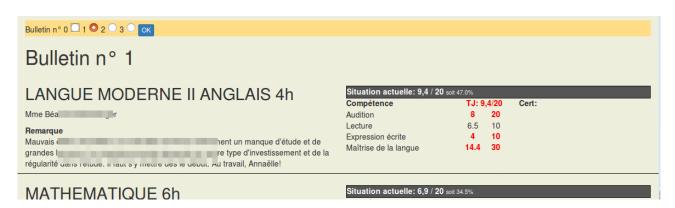
1.3. Les résultats scolaires

Chaque élève peut accéder à ses bulletins passés, au répertoire des évaluations pour les différents cours et au calendrier des remédiations.

a) Les bulletins

Chaque élève accède à tout moment à tous les bulletins qui ont été distribués en version « papier ». Ils n'accèdent jamais aux bulletins en cours de rédaction. Les élèves qui ne se présentent pas, sans raison valable, à la distribution des bulletins n'accèdent pas au bulletin en ligne.





Il s'agit de la version « écran » du bulletin et non de la version qui est imprimée. Les informations qui y figurent sont toutefois exactement les mêmes que dans le bulletin « papier ».

b) Le répertoire des évaluations

Pour chaque cours, l'ensemble des cotes obtenues aux évaluations est visible sur la plate-forme.

À noter que ces informations ne remplacent pas la consultation des remarques et conseils dispensés sur les documents évalués.



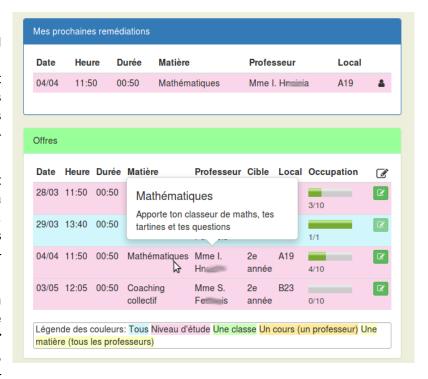
c) Les remédiations

Certains professeurs peuvent proposer des séances de remédiation sur certaines matières.

Le répertoire des remédiations comprend les dates, heure et durée de la séance. Le thème ou la matière qui sera revue est précisé. Chaque élève accède à toutes les remédiations qui lui sont accessibles (un élève de 2ème n'accède pas aux remédiations de 6ème année).

Pour s'inscrire à une remédiation, il suffit de cliquer le bouton figurant un crayon, à droite de la ligne correspondante. Lorsque le nombre maximum d'inscrits est atteint, il n'est plus possible de participer à cette séance.

Un élève qui s'inscrit à une remédiation s'engage à s'y présenter. En cas de force majeure, il préviendra le professeur responsable dans les temps. Sinon, l'absence sera considérée comme injustifiée.



Dans certains cas, le professeur peut, lui-même, inscrire l'élève à une remédiation. Toutes les séances de remédiations figurent au journal de classe qu'il faut donc consulter très régulièrement.

Dans la partie droite de la page, on pourra consulter les présences aux remédiations (pas illustré sur l'image ci-dessus).

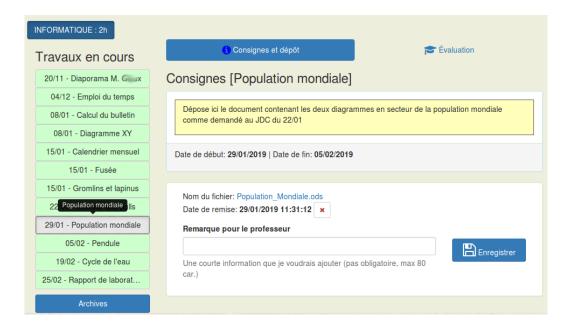
1.4. Les anniversaires

Chaque jour, les élèves accèdent aux nom et classe des élèves qui ont leur anniversaire ce jour-là.

La plate-forme peut aussi servir la convivialité entre les élèves.

1.5. Les casiers virtuels

De plus en plus nombreux sont les travaux à remettre aux professeurs par la voie électronique. La fonction « casiers virtuels » permet aux élèves de déposer les travaux terminés, puis, après évaluation par le professeur, de prendre connaissance de la cote obtenue et des commentaires et conseils de celui-ci.



1.6. Le journal de classe

L'onglet JDC permet d'accéder à trois fonctionnalités :

- « Mon JDC » : le journal de classe rédigé par les enseignants
- 2. « Mon horaire journalier » : qui présente l'ensemble des cours de l'élève, y compris les locaux de cours et le nom du professeur

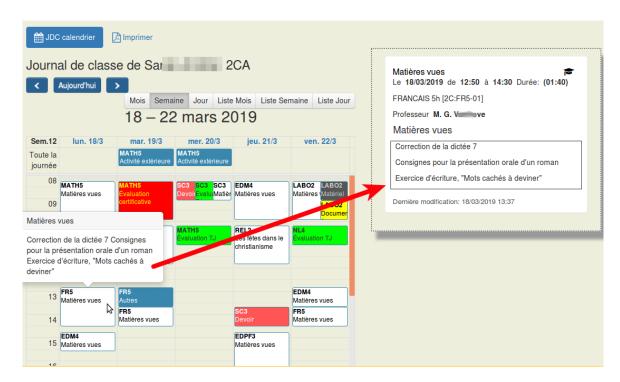


 « Notes personnelles » : qui permet à l'élève d'ajouter lui-même des informations à son journal de classe.

a) Le Journal de Classe

Le journal de classe est l'outil d'étude le plus important. On y trouve :

- l'énoncé des matières vues aux cours, pour chaque heure de cours
- les dates et les matières des évaluations (devoirs, interrogations,...)
- les rappels importants pour les prochains cours.



Dans un calendrier dont la vue peut-être mensuelle (voir ci-dessus), hebdomadaire ou journalière, l'élève accède aux événements qui ont été mentionnés par les enseignants.

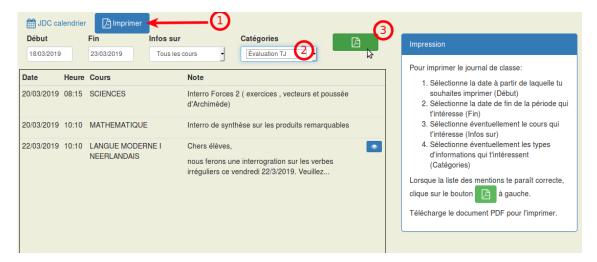
En cliquant sur l'événement dans le calendrier, on fait apparaître les détails fournis par l'enseignant. Ce dernier peut être aussi détaillé qu'il le souhaite et donner un niveau de précision élevé sur ses attentes ; bien plus que ce qu'il pourrait obtenir de la prise de note au journal de classe ordinaire par les élèves.

Un jeu de couleurs permet de différencier les types d'événements (devoirs, leçons, évaluation certificative,...).

Le journal de classe est aussi un outil personnel dans lequel l'élève peut mentionner ses propres échéances d'études, de travaux de groupe,... Les notations personnelles au journal de classe sont personnelles et ne sont pas visibles par les professeurs.

Pour imprimer le journal de classe :

- 1. Sélectionner l'onglet « Imprimer »
- 2. Choisir les items qui seront imprimés
- 3. Cliquer sur le bouton d'impression



Un document au format PDF sera généré qu'il suffit alors d'imprimer.

Les élèves qui ne disposent pas d'une connexion à l'Internet à domicile peuvent imprimer sans frais les pages du journal de classe. Plusieurs ordinateurs sont mis à leur disposition dans le local en face du bureau

de l'accueil. Pour y accéder, il suffit de déposer sa carte d'étudiant à l'accueil.

b) L'horaire journalier

Toutes les heures de cours et les matières dispensées sont reprises dans une grille horaire. Les cases vides correspondent à des heures où la présence de l'élève n'est pas requise à l'école.

Une copie imprimée de cet horaire journalier personnel est toujours distribuée à chaque élève en début d'année scolaire ou en cas de changement d'horaire.



c) Les notes personnelles

Chaque élève peut ajouter des notes personnelles dans son Journal de Classe.

L'outil de rédaction de ces notes se présente comme un agenda électronique classique.

Ni les professeurs, ni les éducateurs n'accèdent au contenu des notes personnelles au Journal de Classe.



1.7. La fiche de comportement

La fiche de comportement répertorie les problèmes de comportement de l'élève au cours de l'année scolaire en cours. Voir « La fiche de comportement » (paragraphe 2.3 à la page 13).

Les élèves n'accèdent pas à la fiche de comportement, réservée aux parents. Toutefois, si la fiche de comportement est vierge, cette bonne nouvelle figure bien dans l'onglet « Comportement » de l'élève.

1.8. Communiquer

Afin d'habituer nos élèves à l'utilisation de ce moyen de communication professionnel, chaque élève reçoit une adresse mail scolaire. Celle-ci doit lui permettre de communiquer avec ses professeurs ou avec d'autres élèves (de sa classe, de ses cours). Elle

doit obligatoirement être utilisée pour la communication avec les responsables des endroits de stages, pour les élèves de la section Technique de Qualification.

Sur la plate-forme Thot, il trouvera les adresses mail des élèves avec lesquels il travaille.

Chaque élève s'engage à ne pas diffuser les adresses mail de ses compagnons de classe hors de l'école.

À noter que les « annonces » les plus importantes sont généralement accompagnées d'un avis envoyé par mail. Pour être bien au courant des informations importantes, il peut être intéressant de consulter très régulièrement les mails.

1.9. Les parents

La plate-forme est également dédiée à la communication avec les parents ; ceux-ci doivent donc pouvoir y accéder moyennant un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Les fonctionnalités dédiées aux parents n'étant pas les mêmes que celles dédiées aux enfants, les parents doivent avoir un identifiant et un mot de passe personnels.

Pour obtenir un certain niveau de sécurité, ce sont les enfants, munis de leur identifiant et leur mot de passe, qui ouvrent l'accès à leurs parents.

Dans le formulaire de demande d'accès à la plate-forme (voir l'illustration à la page suivante), les parents indiquent :

- · leurs nom et prénom
- leur lien de parenté avec l'élève (père, mère, tuteur, éducateur,...)





- leur adresse mail (cette information est très importante)
- l'identifiant qu'ils souhaitent ; cet identifiant sera automatiquement rallongé du matricule de leur enfant. Les parents ne doivent pas l'ajouter eux-mêmes.
- le mot de passe qu'ils souhaitent utiliser (au moins 8 caractères avec un certain niveau de complexité obligatoire)

Chaque élève doit ainsi inviter un ou deux parents ou personne adulte responsable. Ceux-ci accèdent ensuite à la plate-forme de manière autonome. L'élève ne dispose d'aucun moyen de modifier les données fournies par les adultes.

Aucune information fournie par les parents n'est transmise à des tiers, élèves de l'école, autres parents ou personnes extérieures.

Dès l'inscription réalisée, un mail est envoyé à l'adresse de courrier électronique que vous avez indiquée. Vous y trouverez un lien vous permettant de confirmer votre adresse mail.

Si vous ne recevez pas ce mail dans les minutes qui suivent,

- 1. vérifiez que l'adresse que vous avez donnée est correcte
- 2. vérifiez que le mail n'est pas tombé dans vos « Indésirables »
- 3. contactez les administrateurs en précisant le nom d'utilisateur que vous avez choisi

2. Vue par les parents

Vue par les parents, la plate-forme n'est que peu différente de ce que voient les élèves.



Les parents accèdent à toutes les notifications reçues par leur enfant, à tous les documents partagés, à tous les bulletins, évaluations et travaux remis par la voie électronique, aux fiches de comportement. Ils accèdent à son journal de classe. Ils n'accèdent pas aux dates d'anniversaires.

De plus, ils peuvent modifier leur « profil », profiter d'un formulaire de contact avec les enseignants et du formulaire de prise de rendez-vous à une prochaine réunion de parents.



Lorsque plusieurs enfants de la même

famille fréquentent l'école, il n'est pas très pratique de devoir encoder nom d'utilisateur parent et mot de passe parent pour chacun des enfants.

L'écran en trois volets, illustré à la page suivante est alors présenté :

Dans <u>le volet de gauche</u> (« Frères et sœurs de ... »), la liste de tous les enfants de la même famille sera présentée.

Dans <u>le volet central</u>, indiquer le nom d'utilisateur « **parent** » pour un frère ou une sœur, puis le mot de passe « **parent** ». Le nom d'utilisateur parent pourrait, par exemple, être **maman1234** pour l'élève dont le matricule à l'école est 1234.

Cliquer sur le bouton Ajouter au bas du formulaire.

Réu

◯ Contact

Profil -

Profil personnel

Prères et sœurs



L'opération est à refaire pour chaque frère et sœur : pour chacun, il faut indiquer l'identité « parent ».

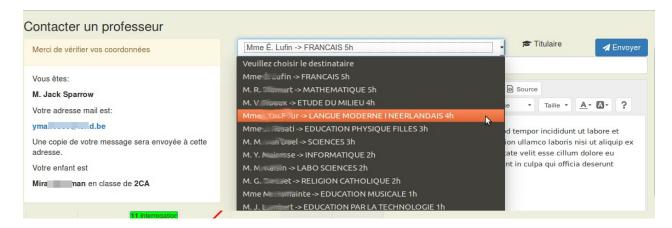
Lorsque toute la fratrie est constituée, il suffit de cliquer dans la liste des enfants, dans le cadre de gauche pour accéder au profil de l'enfant concerné, sans plus devoir donner le mot de passe.

2.2. Le formulaire de contact

Ce formulaire permet aux parents d'entrer en contact par mail avec les enseignants de leur enfant, son éducateur et la direction.

Le formulaire ne présente que les adultes que leur enfant rencontre journellement à l'école, avec éventuellement la dénomination complète du cours correspondant (illustration ci-dessous).

Il ne leur est donc pas nécessaire de retenir le nom de la personne (exercice parfois difficile).



Une copie du mail est automatiquement transmise à votre adresse mail, pour mémoire et pour confirmation d'envoi.

Il n'existe aucun moyen de garantir que l'envoi a été reçu ou même lu par l'enseignant destinataire. Les en-

seignants sont toutefois invités à consulter régulièrement leur adresse de courrier électronique.

2.3. La fiche de comportement

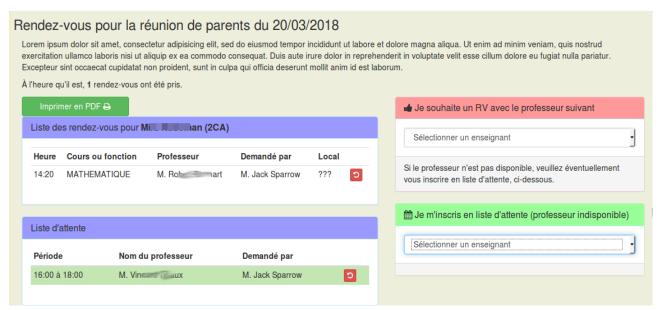
Il arrive que certains élèves présentent des comportements inadéquats par rapport au règlement d'ordre intérieur de l'école. Ces faits sont notés par les éducateurs afin d'assurer le suivi disciplinaire des élèves.

La fiche de comportement (peut-être vierge) de votre enfant est disponible sur la plate-forme.



2.4. Les reunions de parents

Cette fonctionnalité est activée quelques semaines avant une réunion de parents. Tant qu'aucune réunion de parents n'est prévue, rien ne s'affiche dans cette fenêtre. Les dates de réunions de parents sont toujours annoncées sur la plate-forme Thot et/ou dans le bulletin des élèves.



La prise de rendez-vous par Internet autorise les parents à choisir l'heure à laquelle ils souhaitent rencontrer les professeurs. Elle n'a malheureusement aucune prise sur les retards causés par des conversations trop longues avec certains parents ; les heures sont donc données à titre indicatif et permettent de justifier l'ordre de passage.

Outre un court texte d'explication de la réunion de parents, on y trouve (voir l'illustration à la page précédente) :

Sélectionner un enseignant

M. Kaisin Misnel => LABO SCIENCES 2h

M. Mair ___e rves => INFORMATIQUE 2h

M. Tibaua //incent => ETUDE DU MILIEU 4h

M. Van Michaël => SCIENCES 3h Mme Sert Françoise => Directrice

Sélectionner un enseignant

Mme Lufin Étogie => FRANCAIS 5h

Mme Du Faurinès => LANGUE MODERNE I NEERLANDAIS 4h

M. Lambacques => EDUCATION PAR LA TECHNOLOGIE 1h

Mme Hamainta Marie-Elise => EDUCATION MUSICALE 1h

Mme Rosa i Julie => EDUCATION PHYSIQUE FILLES 3h

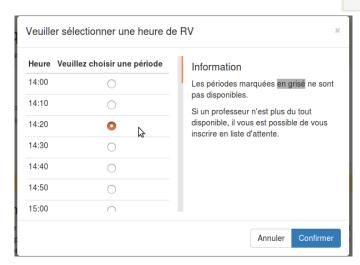
- les listes des rendez-vous déjà pris et la liste d'attente à gauche
- 2. deux formulaires d'inscription à droite

a) Fixer un RV

Pour pouvoir faire une inscription à un RV, il suffit de sélectionner le professeur dans la liste disponible. Une fenêtre surgissante indique ensuite la liste des périodes de RV encore disponibles.

Les moments où l'enseignant n'est pas disponible (il a, par exemple, déjà un rendez-vous à ce moment) ne peuvent être choisis.

Seuls les professeurs que l'élève rencontre en classe sont indiqués.



Une liste de membres du personnel d'encadrement (direction, éducateurs, PMS,...) est également proposée pour la fixation d'une période de RV.

La prise de RV est immédiate et ferme. Elle ne demande plus aucune intervention du parent ou de l'administration de l'école.

Dans la liste des rendez-vous fermes (et dans la liste d'attente), le parent peut renoncer à son RV, tant que l'inscription à la réunion de parents est ouverte.

Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton rouge fi-

gurant une flèche tournant dans le sens anti-horlogique. Après confirmation, le rendezvous est annulé. Le parent n'a aucune priorité pour reprendre ce RV ou sa place en liste d'attente.

Si un rendez-vous doit être annulé par un professeur (pour cause de maladie, par

Heure Cours ou fonction Professeur Demandé par Local Effacer

14:20 MATHEMATIQUE M. Pales Bornart M. Jack Sparrow ???

exemple), le parent concerné reçoit obligatoirement un mail d'explication au moment de la suppression du rendez-vous.



À l'approche du jour de la réunion de parents, les locaux sont fixés. Vous trouverez l'information du local sur cette même page. Pour plus de facilité, il vous est possible d'imprimer votre liste de RV.

b) La liste d'attente

Au cas où un professeur n'a plus de période libre disponible à une heure qui convient au parent, ce dernier

peut demander à figurer dans une liste d'attente.

À nouveau, il faut choisir l'enseignant que l'on souhaite rencontrer et une période assez large dans laquelle un RV est possible, en cas de désistement d'un autre parent ou en cas de libération d'une période par le professeur.

Après avoir confirmé le souhait de figurer dans telle période, la présence en liste d'attente pour la période sélectionnée est Période Veuillez choisir
Entre 14:00 et 16:00
Entre 18:00 et 19:30

Dans quelle période seriez-vous disponible si une place se libérait?

Annuler Confirmer

ferme sans qu'aucune autre intervention soit nécessaire.

Lorsqu'une place est devenue disponible et que le professeur vous l'a attribuée, un mail d'information vous est envoyé. Si aucune disponibilité n'apparaît jamais, le professeur pourra reprendre contact avec vous, par mail ou par téléphone.

3. Note sur les mots de passe

3.1. Les élèves

À l'inscription et en début de chaque année scolaire, les élèves reçoivent un identifiant et un mot de passe personnels. Ils utiliseront ces informations tout au long de leur parcours à l'école.

L'identifiant ne peut être changé. Le mot de passe peut être changé pour des raisons sérieuses. Contacter les administrateurs de la plate-forme et justifiez votre demande pour faire ce changement.

3.2. Les parents

Les parents sont invités à choisir eux-mêmes l'identifiant et le mot de passe qu'ils souhaitent utiliser. Malheureusement, un trou de mémoire est toujours possible.

Nous n'avons aucun moyen de connaître votre mot de passe et de vous le rappeler.

Que faire alors?

Sur la page d'accueil, dans la zone réservée aux parents, cliquer sur le lien « Mot de passe oublié ».

Sur la page suivante, confirmez que vous avez un trou de mémoire.

Vous êtes alors invité à :

- 1. Indiquer le nom d'utilisateur que vous avez choisi, y compris les quatre chiffres terminaux. Exemple : « maman1234 »
- 2. Cliquer finalement sur le bouton « Envoyer la demande ».

Un mail est alors envoyé à l'adresse que vous avez indiquée à l'inscription sur la plate-forme Thot. Dans ce mail, vous trouverez un lien qui vous permettra de changer de mot de passe. Notez que le lien ne fonctionnera que pendant 48h après le moment exact de la demande.



J'ai oublié mon mot de passe

Je n'ai pas encore été inscrit-e sur la plate-forme

√ Je suis inscrit-e, mais j'ai un trou de mémoire

Choisissez l'option qui convient



Si vous ne recevez pas ce mail dans les minutes qui suivent, vérifiez dans les « Indésirables ». Si vous ne le trouvez vraiment pas, contactez les administrateurs en indiquant votre nom d'utilisateur. En général, la solution la plus simple consiste alors à effacer le compte de manière à ce que vous puissiez en créer un nouveau ; aucune information n'est perdue.

Table des matières

La plate-forme THOT	1
1. Vue par les élèves	3
1.1. Les annonces	3
1.2. Les documents partagés (Thot docs)	4
1.3. Les résultats scolaires	
a) Les bulletins	4
b) Le répertoire des évaluations	5
c) Les remédiations	5
1.4. Les anniversaires	6
1.5. Les casiers virtuels	6
1.6. Le journal de classe	6
a) Le Journal de Classe	
b) L'horaire journalier	
c) Les notes personnelles	
1.7. La fiche de comportement	
1.8. Communiquer	
1.9. Les parents	
2. Vue par les parents	
2.1. Le « profil »	
a) le profil personnel du parent connecté	
b) La gestion des frères et sœurs	
2.2. Le formulaire de contact	
2.3. La fiche de comportement	
2.4. Les réunions de parents	
a) Fixer un RV	
b) La liste d'attente	
3. Note sur les mots de passe	
3.1. Les élèves	
3.2. Les parents	
4 Mémo	1Ω

4. Mémo	
Adresse de la plate-forme :	
Identifiant de mon enfant :	
Mot de passe de mon enfant :	
Identifiant du parent 1 :	
Mot de passe du parent 1	
Identifiant du parent 2 :	
Mot de passe du parent 2 :	
Si vous le complétez, pensez à conserver ce doc	cument en lieu sûr.